Je suppose que ce chiffre est basé sur le nombre de postes qui ont été fabriqués et vendus mais j'ignore de quelle façon on a tenu compte des postes mis au rancart. Les seuls chiffres authentiques que nous ayons à notre disposition sont ceux qui proviennent du recensement de 1931 et qui placent à 770,436 le nombre de postes récepteurs fonctionnant au pays, La même année, la Radio Trade Builder fixait ce chiffre à 967,800 soit environ 200,000 de plus que le nombre rapporté par les énumérateurs du rencensement. Les chiffres du ministère pour l'année financière suivante, 1932-33, montraient que 761,288 permis avaient été délivrés.

Certains honorables députés et d'autres prétendent que dans certaines localités 50 p. 100 des propriétaires d'appareils de T.S.F. n'achètent pas de permis, mais il ne faut pas toujours se fier aux chiffres. Nous considérons qu'environ 90 p. 100 des propriétaires d'appareils de T.S.F. dans tout le Canada acquittent le prix de leur permis, le pourcentage étant plus fort dans les villes que dans les districts ruraux. Quand j'entends des honorables députés faire des déclarations de ce genre, je leur demande quelles sont les localités qui les intéressent le plus. Nous prenons le chiffre de la population de la localité en question et nous le divisons par cinq pour avoir le nombre approximatif de maisons. Je demande alors à mon interlocuteur de me donner le nombre de permis qu'il pense avoir été délivrés d'après le nombre de maisons qui existent dans la localité et je m'aperçois invariablement que son calcul est bien inférieur au nombre réel de permis qui ont été délivrés. Nous savons que dans les districts ruraux la proportion n'est pas aussi élevée que dans les villes, mais la raison en est évidente. Il est certain que pour un montant maximum de 25c. par permis il est impossible de frapper aux portes de toutes les maisons de notre pays pour y percevoir le prix du permis. Si nous affections une plus forte partie des droits pour la perception, nous pourrions en percevoir davantage. Nous croyons, cependant, que dans aucun cas les frais de perception ne doivent dépasser 25c.

M. CLARKE (Rosedale): Le ministre a-t-il dit qu'il est bel et bien décidé que le prix du permis allait être augmenté de 50c.? Que feront alors les personnes qui possèdent plusieurs appareils? Le ministre a dit qu'il en avait lui-même plusieurs dans sa propre maison. Cela veut-il dire que les gens devront payer \$2.50 pour chaque appareil, ou 50c. de plus pour les autres appareils?

L'hon. M. HOWE: Le prix du permis est de \$2.50 pour chaque appareil.

M. CLARKE (Rosedale): De sorte que le propriétaire de trois appareils devra payer \$7.50?

L'hon. M. HOWE: Oui.

M. HEAPS: Cela s'applique-t-il aussi à un appareil de radio dans une automobile?

L'hon, M. HOWE: Oui.

M. BETTS: Le maître de poste est-il libre ou obligé de vendre les permis de radio, à l'heure actuelle?

L'hon. M. HOWE: Il est libre de le faire. Les maîtres de postes sont rémunérés pour diriger le bureau de poste. Nous les invitons à s'accquitter de cette autre tâche, mais ils peuvent refuser s'ils le désirent.

M. MULOCK: Je comprends très bien l'importance de toutes les difficultés auxquelles doit faire face le ministre dans l'application de la loi et je veux le féliciter pour le progrès que l'on constate dans le domaine de la radio un peu partout dans notre pays, mais je n'interpréterais pas fidèlement les sentiments de mes commettants si je ne disais pas que l'augmentation du prix du permis, pour ne dire que cela, est loin d'être populaire dans la circonscription de York-Nord. Nous nous rendons compte aussi que plusieurs districts n'ont pas joui des mêmes avantages de la radio que ceux dont jouissent les gens de Toronto, de York et du centre de l'On-tario. Les gens de la région que j'habite peuvent bien difficilement concevoir les nouveaux avantages qu'ils pourront retirer en retour de cette augmentation. Me rendant bien compte de toutes les difficultés qu'éprouvent nos gens dans les diverses régions de notre pays, comme l'a rappelé l'honorable représentant d'Algoma-Ouest (M. Hamilton) et parce qu'actuellement ils ne reçoivent pas un seul avantage de la Société Radio-Canada, je crois qu'il faudrait porter un peu d'attention à ces districts. Ne serait-il pas possible de le faire sans augmenter la taxe à ce moment-ci? Ne pourrait-on pas renvoyer la question au comité parlementaire de la radio dont le personnel a été annoncé aujourd'hui? Les gens ont des difficultés à acquitter leurs impôts et je demande au ministre de ne majorer aucun impôt maintenant, s'il y a moyen.

L'hon. M. HOWE: Le comité de la radio discutera sans aucun doute la question, et l'adoption d'un décret du conseil ne prend pas grand temps.

M. WOODSWORTH: A titre de membre du comité de la radio, j'allais proposer qu'un certain nombre de questions étudiées ce soir